



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six du mois de décembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.

Mmes. Éva GERAUD, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLLES, Martine COURVEILLE.

- Membres de droit :

M. Frédéric ROUSSEL, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,

CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participant à la séance :

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

LCL Philippe CNOCQUART, chef du Pôle pilotage & stratégie,

LCL Sylvain ESLAN, chef du Pôle opérations

LCL Eric VINCENT, chef du Pôle ressources

Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

MM. Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN.

Mmes Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie-Louise AT.

CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,

CPL Julien ESTIVALS.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.

Date de la convocation : 25 novembre 2019.

~~~~~  
**RAPPORT N°060/CA – 12/19**

**OBJET : Créations de postes**

Le SDIS emploie aujourd'hui 9 agents contractuels, dont 3 occupent un emploi permanent prévu à l'organigramme mais non ouvert au tableau des emplois et des effectifs.

Afin d'une part de mettre en cohérence l'organisation du SDIS avec le tableau des emplois, et d'autre part de stabiliser la situation des agents contractuels occupant ces postes, le président propose de créer 3 postes de la filière technique au tableau des emplois, considérant au surplus qu'ils sont déjà supportés par le budget du SDIS, dont 2 depuis plusieurs années.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98

Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

### 1<sup>er</sup> poste - technicien territorial

Ce poste relève du groupement des systèmes d'information et de communication (G.SIC) ; il est prévu à l'organigramme fonctionnel délibéré par le CASDIS du 13 février 2019 (délibération n°008), et budgété depuis lors. Il est occupé depuis le 15 janvier 2018 par un agent contractuel, recruté par contrat sur un emploi relevant de la catégorie B de la filière technique.

### 2<sup>ème</sup> poste - adjoint technique

Chacun des 3 groupements territoriaux du SDIS dispose d'un emploi de mécanicien, permettant d'assurer notamment l'entretien courant du parc véhicules et matériels. Pour 2 groupements, cet emploi est occupé par un agent contractuel :

- le groupement territorial nord dispose depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, d'un agent ayant d'abord occupé le poste pendant trois ans sous « contrat emploi d'avenir » et depuis lors en CDD. Afin de pérenniser cet emploi et de stabiliser la situation individuelle de cet agent, il est proposé de créer le poste de mécanicien sur le grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- le groupement territorial ouest dispose également d'un mécanicien sous contrat. Le SDIS prévoit, le concernant, de convertir le poste de secrétaire du CSP CASTRES en poste statutaire de mécanicien, lorsque l'agent qui l'occupe actuellement partira en retraite (orientation déjà validée par la délibération n°047 du CASDIS du 15 novembre 2013).

### 3<sup>ème</sup> poste - adjoint technique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le fonctionnement du service matériel du groupement logistique repose sur un poste de logisticien occupé par un agent contractuel. Cet emploi permet notamment le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement des centres d'incendie et de secours, qui leur permet d'être fournis en temps voulu des matériels indispensables à leur fonctionnement. Il est proposé de pérenniser cet emploi sur le grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après création de ces trois postes, le SDIS ne conserverait plus que 4 agents sous contrat; 3 pour remplacer des agents en longue maladie ou longue durée, le 4<sup>ème</sup> dans l'attente de transformation du poste de secrétariat du CSP CASTRES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- vu l'avis du CT en date du 27 novembre 2019 ;
- vu l'avis de la CATSIS en date du 02 décembre 2019 ;

- de valider les créations de postes proposées et synthétisées dans le tableau ci-dessous aux dates indiquées.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2020.

| Filière technique      | Nombre de postes actuels ouverts | Nombre de postes après créations | Date       | Coût supplémentaire annuel |
|------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|----------------------------|
| Technicien territorial | 2                                | 3                                | 01/01/2020 | 3000 €                     |
| Adjoint technique      | 4                                | 6                                |            |                            |
| <b>TOTAL</b>           | <b>6</b>                         | <b>9</b>                         |            |                            |

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité